

**CÉRESTE**



**Luberon**

**Mairie de CÉRESTE**  
Alpes de Haute Provence

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**Mardi 15 juin 2021 à 19 h 30  
salle de la Gardette**

**Etaient présents** : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Stéphane DURBEC, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Geneviève MAZUEL, Serge NALET, Olivier ORSINI, Stéphan PACCHIANO, Delphine ROQUES, Claire VOLTUCCI, Céline MALLEGOL

**Procurations** de à Jean-Marie WILLOCQ à Céline MALLEGOL et de Anne-Catherine KAUFFMANN à Pierrette FRIMAS, de Laurence BIENBOIRE à Stéphane DURBEC

### **Ordre du jour:**

Désignation du secrétaire de séance : Geneviève MAZUEL

**-1- Convention de servitudes entre le SDE 04 et la Commune – Travaux d'enfouissement de réseaux sous la RD 4100**

### **Délibérations du conseil:**

**CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LE SDE 04 ET LA COMMUNE - Travaux d'enfouissement de réseaux sous la RD 4100 ( DE 2021 17)**

*Délibération prise selon l'article L2121-11 du CGCT*

Le Syndicat Départemental d'Energie 04 (SDE 04) représenté par son Directeur Monsieur Stéphane CAPECCHI en charge des travaux d'enfouissement de réseaux au lotissement du Moulin et du renforcement du poste la Romane doit au préalable réaliser deux traversées de route sous la RD 4100.

Il s'agit d'une part de l'enfouissement d'une ligne électrique issue du poste Moulin/Nervi en traversant par une tranchée la RD 4100 côté ouest près du giratoire du Moulin, et d'une 2<sup>ème</sup> tranchée avant la Chapelle des Pénitents, concernant le renforcement électrique du poste la Romane.

L'urgence vient du fait que le Conseil départemental 04 qui a prévu de refaire au début de l'été le revêtement de la RD 4100 allant du giratoire jusqu'à la chapelle des Pénitents vient d'imposer à l'entreprise mandatée par le SDE04 d'entreprendre les travaux le plus rapidement possible, la date fixée est : semaine 24.

La convention de servitudes entre le SDE 04 et la Commune devant être signée le plus rapidement possible, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes ainsi que tous les documents liés à ces travaux urgents.

La séance est levée à 19 h 45

La Secrétaire de séance  
Geneviève Mazuel

Le Maire  
Gérard BAUMEL

**INFORMATION** : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désignée par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.